



**PROCES-VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 11 mai 2023 à 20h30**

**Président :** Monsieur Sylvain COUFFIGNAL, Maire

**Membres du conseil présents :** CAMPELS, CARLES-DUBOC, CAVAILLES, DELAGNES, GUIRAL, ICHES, MONTEILLET, NEDELEC, SAULES, TOURNEMIRE, ZERBINATI

**Absents et excusés :** GRIALOU, VIOULAC

Madame Evelyne VIOULAC a donné pouvoir à Monsieur Sylvain COUFFIGNAL

**Secrétaire :** DELAGNES Bernard

Nombre de membres : En exercice : 14 – Présents :12 – Représentés :1 – Absents :1

**Quorum :** atteint

**Date de convocation et d'affichage :** 04 mai 2023

- Approbation du PV du 29 mars 2023
- Enquête publique préalable à l'aliénation de chemins ruraux : VC71 de la Salette
- Schéma directeur d'assainissement (CCM) : accord cadre à bons de commande
- Demande de subvention Département de l'Aveyron : réfection du GR62 Chemin des Crêtes
- DETR 2023 : plan de financement mise en place d'une borne interactive pour l'affichage légal
- DETR 2023 : plan de financement réparation de dégâts sur un talus routier
- Personnel communal école pour la rentrée 2023
- Points travaux
- Questions diverses

**DELIBERATIONS ADOPTEES**

**Enquête publique préalable – Aliénation de chemins ruraux**

**N° 2023-05-11-01**

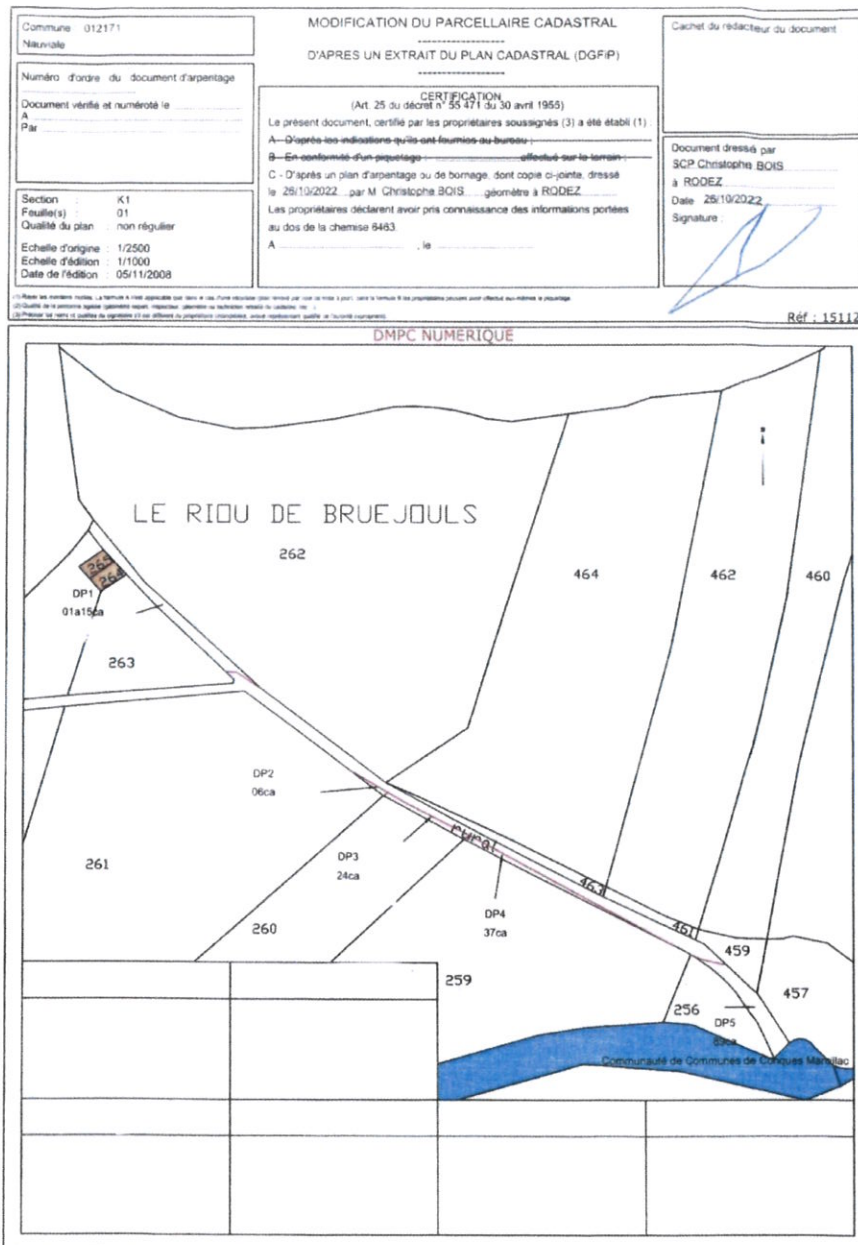
Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 19 mai 2022 et du 28 février 2023 demandant de procéder à une enquête publique préalable à l'aliénation de chemins ruraux qui ne sont plus affectés à l'usage public, dont les tracés ont disparu. Il convient de rajouter à cette enquête les tracés, concernant :

**Une section de chemin rural et plusieurs sections de la VC71, Route de la Salette**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

*SC* *BD*

- Constate la désaffectation des parties de la VC et du chemin rural indiqués sur les plans en annexe,
- Décide de lancer la procédure de cessions prévue par l'article L.161-10 du Code rural,
- Demande à Monsieur le Maire d'organiser une enquête publique sur ces projets qui permettra notamment de s'assurer que toutes les parcelles à proximité sont bien desservies,
- Demande à Monsieur le Maire de désigner un commissaire-enquêteur suivant la législation en vigueur,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et documents à intervenir.



**Schéma directeur et zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales, étude patrimoniale et diagnostique (accord cadre à bon de commande CCM) : signature de marché**

**N° 2023-05-11-02**

À la suite de la délibération relative à l'approbation de la convention de groupement de commande et de mandat avec la communauté de Communes et les 12 communes du territoire dans le cadre de la consultation pour la réalisation d'une étude patrimoniale, étude diagnostique, schéma directeur et zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales, Monsieur le Maire précise que le marché a été attribué par le coordonnateur du groupement lors de la séance du conseil communautaire du 11 avril 2023.

Le prestataire retenu est le bureau d'études Altéréo.

Il ajoute que le marché a été passé sous forme d'accord cadre à bons de commande pour une durée de 3 ans et que la signature de l'acte d'engagement n'engage pas financièrement la commune tant qu'aucun bon de commande n'est émis.

Il indique que conformément au plan de financement voté par l'assemblée délibérante du coordonnateur du groupement (CCCM), la commune peut bénéficier d'une subvention de la part de l'agence de l'eau Eau Grand Sud-Ouest et du Département de l'Aveyron pour la réalisation de ces études sur le volet des eaux pluviales.

Le plan de financement réalisé à partir de l'estimatif du marché est le suivant pour la partie des eaux pluviales de la commune de Nauviale :

|  |                |
|--|----------------|
| Montant estimatif de l'étude :                     | 12 139,33 € HT |
| Subvention agence de l'eau Grand Sud-Ouest (50%) : | 6 089,67 €     |
| Subvention département de l'Aveyron :              | 2 427,87 €     |
| Autofinancement :                                  | 3 641,80 €     |

Ainsi, afin de s'engager dans la démarche et permettre à la communauté de communes de solliciter les financeurs, il précise qu'il est nécessaire aujourd'hui de signer le marché avec le prestataire retenu.

Monsieur le Maire indique que pour Nauviale ces sommes estimatives devront être précisées et feront l'objet d'un bon de commande afin de tenir compte des éléments caractéristiques du réseau pluvial de la commune dont certaines parties ont été remises à neuf ou bénéficient de plans de recollement précis. L'étude pourrait être engagée en 2024.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, il vous est proposé :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec le prestataire retenu ainsi que toutes pièces relatives à sa bonne exécution.

SC BD

**Demande de subvention travaux d'aménagement et de sécurisation du chemin des crêtes**  
**- GR62 -**  
**N° 2023-05-11-03**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 20 janvier 2022 demandant au département de l'Aveyron l'inscription au PDIPR du nouveau tracé du GR62. Cela faisait suite au comité de pilotage du 6 janvier 2022 pour le projet de requalification du GR62.

Il rappelle que ce projet de requalification du GR62 :

- S'inscrit dans les politiques touristiques du territoire et participe à son attractivité
- Est structurant et d'intérêt départemental et régional
- Vient renforcer les synergies sur un partenariat culturel
- Valorise les paysages et le patrimoine et vient étoffer l'offre touristique de pleine nature
- Répond aux nouvelles attentes des visiteurs (slow tourisme) et notamment des clientèles de proximité
- S'adresse autant aux habitants qu'aux touristes
- Favorise une économie touristique à l'année (hébergements, restaurants, commerces, services...)

Monsieur le Maire rappelle également la délibération du 20 janvier 2022 d'autorisation de passage, d'aménagement, d'entretien et de balisage sur le GR62 avec le comité départemental de la randonnée pédestre de l'Aveyron. Cette convention prévoit notamment que la commune prend à sa charge le gros entretien c'est à dire les travaux lourds ponctuels comme la création et le busage de fossés.

Monsieur le Maire indique qu'une partie du nouveau tracé n'est pas en bon état du fait d'un mauvais écoulement des eaux pluviales et nécessite pour sa sécurité des travaux de dérasement, de nivellement, de création ou de curage de fossés ou de traversée busées. Pour cette intervention sur la partie dite « chemin des crêtes » entre la VC 22 (Campelobre - Le Grauzel) et la VC 10 (la Combe - Cueye), les travaux de requalification ont été estimés à **9 264 euros HT**.

Monsieur le Maire fait part du programme départemental visant à aider les activités de pleine nature dont l'objectif est de valoriser /sécuriser les sites et les espaces de pratique de ces activités.

Le GR62 est concerné et par conséquent Monsieur le Maire propose de demander au département de l'Aveyron une subvention pour ces travaux d'aménagement et de sécurisation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte le projet et le plan de financement et décide de demander au département de l'Aveyron une subvention dans la catégorie « Attractivité Tourisme - Destination Aveyron » du projet de mandature.

Le plan de financement serait le suivant :

SC B D

|  |                |
|--|----------------|
| Montant des travaux :                              | 9 264 € HT     |
| <b>Subvention département de l'Aveyron (30%) :</b> | <b>2 779 €</b> |
| Autofinancement :                                  | 6 485 €        |

Le conseil municipal souhaite un avis favorable à la demande de subvention et charge Monsieur le Maire de déposer les dossiers correspondants.

**DETR-Borne interactive**  
**N° 2023-05-11-04**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, la délibération prise le 28 février 2023, concernant le projet de mise en place d'une borne interactive destinée à l'affichage légal et aux informations municipales, touristiques et associatives à Nauviale et la demande de subvention au titre de la DETR correspondante.

Par courrier en date du 03 mai 2023, Madame La Secrétaire Générale fait part de l'acceptation de la demande avec un taux retenu de subvention de 30 %.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents confirme l'approbation du projet et accepte le nouveau plan de financement ci-dessous.

|                           |             |
|---------------------------|-------------|
| Montant des travaux :     | 10 569.00 € |
| Dépenses subventionnables | 10 569.00 € |
| Taux de subvention :      | 30 %        |
| Montant subvention DETR : | 3 170.70 €  |

**DETR-Voirie -Réparation de dégâts sur un talus routier**  
**N° 2023-05-11-05**

**Madame Christiane SAULES qui a quitté la salle n'a pas pris part ni à la délibération, ni au vote.**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, la délibération prise le 28 février 2023, concernant le projet de réfection de la voirie sur la route des Vignes à Combret à la suite d'un effondrement de talus causé par une pluviométrie exceptionnellement forte en février 2021 et la demande de subvention au titre de la DETR correspondante.

Par courrier en date du 03 mai 2023, Madame La Secrétaire Générale fait part de l'acceptation de la demande avec un taux retenu de subvention de 25 %.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents confirme l'approbation du projet et accepte le nouveau plan de financement ci-dessous.

|                           |            |
|---------------------------|------------|
| Montant des travaux :     | 6 260.00 € |
| Dépenses subventionnables | 6 260,00 € |
| Taux de subvention :      | 25 %       |
| Montant subvention DETR   | 1565.00 €  |

## TENEUR DES DISCUSSIONS AU COURS DE LA SEANCE

### \*Procès-verbal du 29 mars 2023 :

Le procès-verbal du 29 mars est approuvé à l'unanimité.

### \*GR62 Chemin des Crêtes

Monsieur le Maire souligne que, du fait de la convention signée par la commune et qui l'engage à assurer l'entretien de ces chemins de Grande Randonnée (GR), la responsabilité de la commune serait engagée en cas d'accident. Ce qui n'est pas le cas en revanche sur les autres chemins ruraux dont l'entretien incombe aux riverains.

### \*Borne interactive

L'écran prévu est de 55 pouces et sera renforcé pour la prévention d'actes malveillants (vandalisme). Il est souligné à nouveau son intérêt de pouvoir afficher, comme le demande la loi, l'ensemble des publications légales et obligatoires et qui est rendu difficile actuellement du fait de leurs nombres importants.

L'ensemble du conseil souligne le grand potentiel de la borne interactive au-delà de l'affichage : lien avec l'Office de Tourisme, cartes interactives, listes de contacts avec les restaurants et gîtes (réservations ?), etc...

Monsieur le Maire précise que le prix (devis) devra être encore négocié.

Son emplacement devra être mûrement réfléchi, sur une zone de passage et agréable, afin que le plus grand nombre puisse venir la consulter. Il est noté le succès du banc près de la Mairie où nombreux marcheurs, cyclistes ou familles viennent s'installer...D'autres végétaux décoratifs sont envisagés sur cette zone.

Le conseil note qu'il serait judicieux de prévoir également un emplacement pour une borne de recharge pour véhicule électrique.

### \*Personnel communal

Madame Marie Hélène CAVAILLES, responsable de la gestion du personnel de l'école, fait part au conseil municipal des difficultés dans la gestion du personnel de la structure : remplacement d'un agent pour cause d'arrêt maladie et difficultés relationnelles au sein de l'équipe.

### \*Points travaux

-les travaux sur Combret progressent : le revêtement partie haute est terminé, reste la partie basse qui sera réalisé dans le cadre du programme de voirie de la CCCM .Quelques poteaux téléphoniques et électriques sont encore à déposer.

- Après plusieurs devis, une autolaveuse destinée à la salle des fêtes a été commandée. Le nombre de personnes habilitées à s'en servir sera restreint. Une place devra lui être faite dans le local de stockage.

-La cave sous l'école va être aménagée : des plans ont été réalisés et des box (grillages et plots) commandés. Au préalable, un rangement sera nécessaire. L'objectif fixé est de terminer ces travaux pour la rentrée des classes en septembre.

-La tondeuse, en panne plusieurs jours, fonctionne à nouveau. La garantie a pu être activée.

-la pose de cimaises permettant l'affichage d'expositions (tableaux...) dans la salle des fêtes est en cours de réflexion, la mise en place étant plus compliquée que prévue.

#### \*Questions diverses :

##### *-Subventions Fonds Vert :*

Monsieur le Maire informe que la subvention Fonds Vert concernant la conversion en éclairage LED de l'une partie de l'éclairage public a été accordée.

##### *-Dotation globale de fonctionnement*

La dotation qui n'était pas connue lors de l'élaboration du budget, a été transmise par la préfecture et est supérieure au prévisionnel de 11948 euros.

##### *-Hygièneàvie :*

L'inauguration du Label Sport Santé à Hygièneàvie est prévue le samedi 13 mai.

##### *-Randorallye*

La journée de débroussaillage est prévue le samedi 13 mai.

L'idée de présenter des vélos décoratifs et humoristiques tout le long de la traversée du village est félicitée par le Conseil Municipal.

##### *-Abattage d'arbre :*

Le peuplier qui menaçait de tomber route des Vignes a été abattu le 11 mai 2023.

Le coût de l'abattage est pris en charge à part égale par le propriétaire du terrain limitrophe et par la commune du fait de son emplacement en limite des terrains.

##### *-Lotissement les Oliviers*

Monsieur le Maire informe que la DDT a relevé des infractions au code de l'urbanisme au lotissement des Oliviers (règlement du lotissement non respecté, notamment concernant la hauteur des murs)

Monsieur le Maire doit assurer la suite de la procédure.

L'objectif est de trouver une cohérence avec la mise en place, en parallèle, du PLUi, au niveau de l'intercommunalité.

Il est noté cependant que la démolition de murs pourrait être demandée au terme de procédures pénales.

##### *-Carrefour des Oliviers*

Monsieur le Maire informe qu'un accord a été trouvé avec un propriétaire riverain qui cèdera une partie de son terrain afin de faciliter la sortie du lotissement en réalisant un aménagement partiel.

##### *-Pose de repères de crues :*

Après accord avec les riverains, un géomètre est passé afin de faire les repérages pour la pose de repères de crues le long du Dourdou et du Créneau. La pose sera réalisée par la Mairie.

Des panneaux informatifs doivent être également mis en place, notamment au lieu dit « les deux eaux ».

*-Station d'épuration de Combret*

Malheureusement, un petit glissement de terrain (talus) a eu lieu à la station d'épuration de Combret.

La bâche a été enlevée. La plantation de végétaux aux forts pouvoirs racinaires est envisagée. Une visite de la station est demandée, une date devra être fixée.

*-Bord de route Combret*

Le bord de route menant à Combret est, à un endroit, devenu potentiellement dangereux à la suite de travaux liés au déploiement de la fibre. La végétalisation ou l'engazonnement est envisagé sur ce lieu en lien avec la CCCM (voirie d'intérêt communautaire)

*-Couverture fibre*

La commune sera couverte à 80 à 85% d'ici la fin de l'année, ce qui l'alignera à la moyenne des communes rurales départementales. L'objectif d'une couverture à 100% demeure.

**Le Maire,**

**Sylvain COUFFIGNAL**



**La secrétaire de séance,**

**Monsieur Bernard DELAGNES**

